

LIMITATION DE L'ADMISSION DES FOURNISSEURS DE PRESTATIONS

10 MARS 2022

Dr Karim Boubaker

Président de la Commission des Médecins cantonaux du GRSP

CHANGEMENTS AU 1^{ER} JUILLET 2021

Application de la clause du besoin

→ 30 juin 2021

- Chiffres de densité de médecins par district (canton vs OLAF)
- Avec ou sans 3 années de formation dans une institution de formation reconnue ISFM
- Niveau de langue C1
- Préavis de la société médicale

Application de la limitation des admissions

→ 1^{er} juillet 2021 (1^{er} juillet 2023 au plus tard)

- Les cantons arrêtent des listes de nombres maximaux (en EPT) par spécialités et régions
- La LAMal exclut les médecins qui n'ont pas 3 années ISFM

MODÈLE DE LA CONFÉDÉRATION

$$n^{\circ}max_{rd} = \frac{offre_{rd}}{taux\ de\ couverture_{rd}} * facteur\ de\ pondération_{rd}$$

r= région, d= domaine de spécialisation

Région	Domaine de spécialisation	Offre (ETP)	Taux de couverture	Facteur de pondération	Nombre maximal
Canton exemple	Médecine généraliste	1'000	100 %	1	1'000
	Orthopédie	60	110 %	1	55
	Gynécologie	120	80 %	1	150
	Pédiatrie	80	100 %	1.2	96
	Psychiatrie	40	90 %	1.3	58
	Radiologie	20	110 %	0.9	16

La détermination des taux de couverture est du ressort du Département fédéral de l'intérieur (mandat Obsan/BSS), celles de l'offre et des facteurs de pondération revient aux cantons.

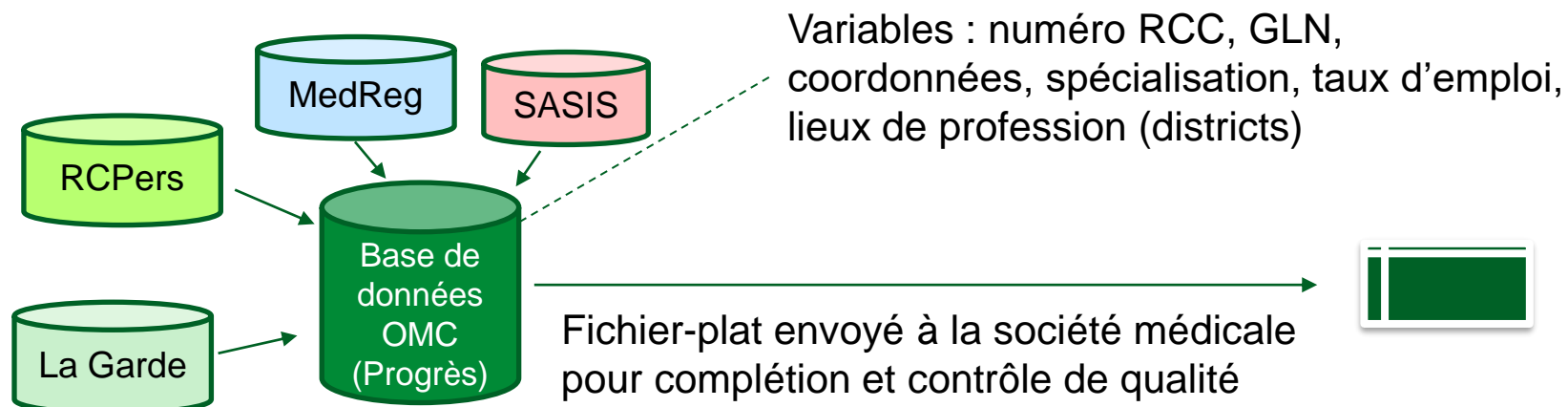
ÉVALUATION DE L'OFFRE

Situation de départ

- Définir l'offre ambulatoire indépendante du canton en équivalents temps plein (EPT) par spécialisation et district

Méthode

- Consolidation de la base de données à travers le croisement avec d'autres sources de données et vérification de la plausibilité par la société médicale



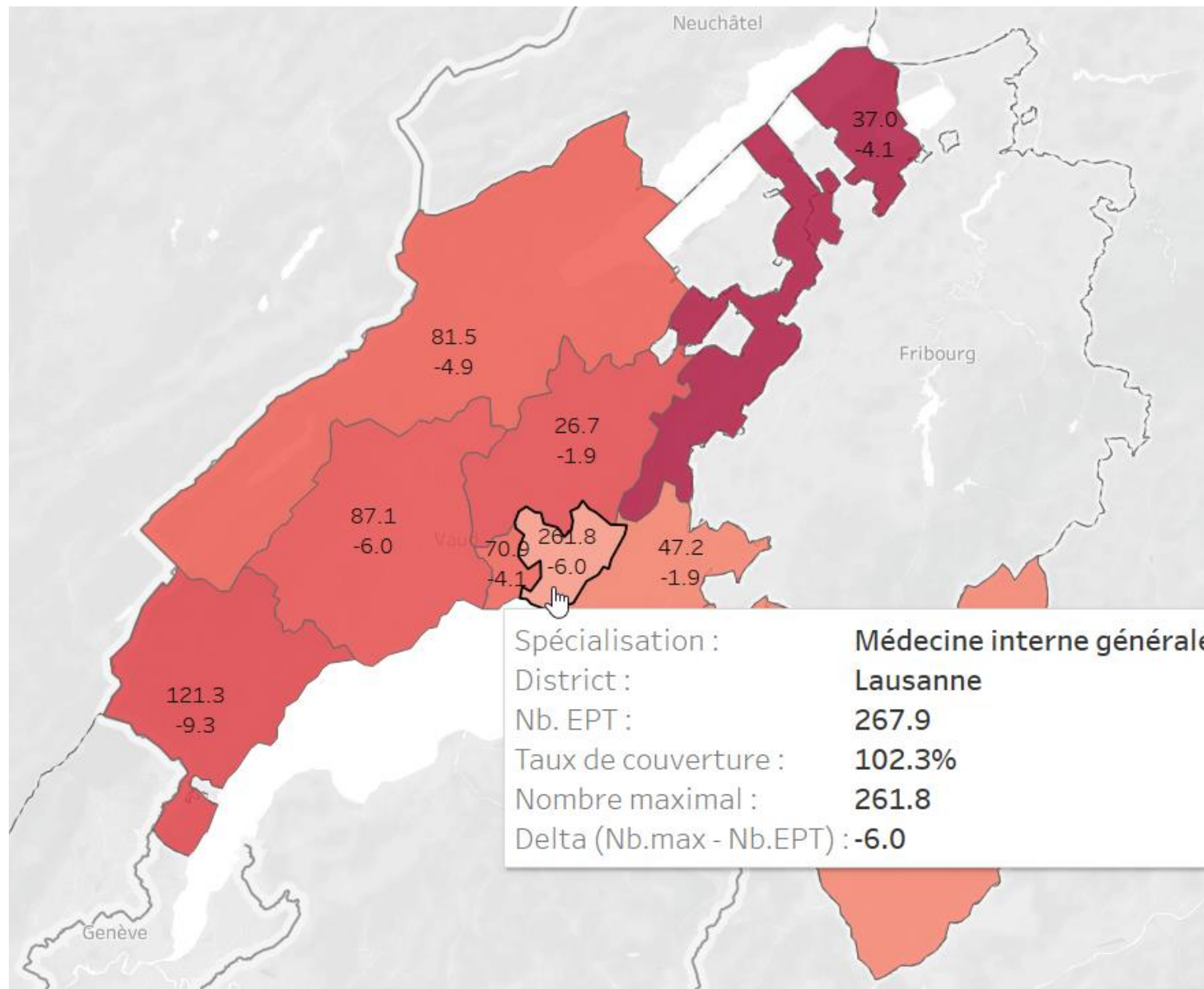
TAUX DE COUVERTURE

Spécialisation médicale	Canton	Taux de couverture
Médecine interne générale	VD	105%
Anesthésiologie	VD	151%
Dermatologie et vénéréologie	VD	89%
Gastroentérologie	VD	85%
Gynécologie et obstétrique	VD	103%
Cardiologie	VD	135%
Pédiatrie	VD	106%
Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents	VD	168%
Ophtalmologie	VD	98%
Psychiatrie et psychothérapie	VD	128%
Radiologie	VD	139%

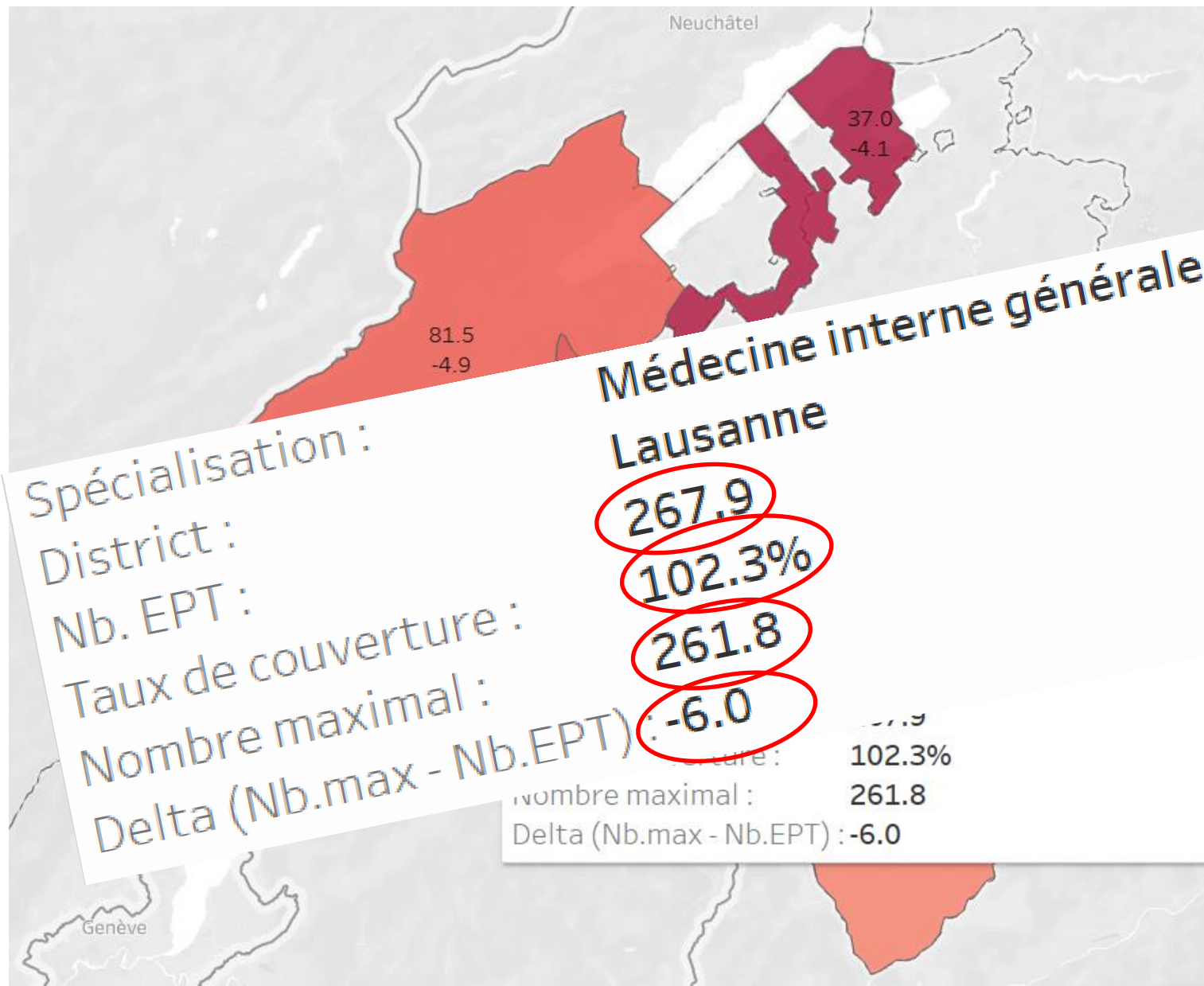
Ces taux de couverture (TC) concernent 11 spécialisations, les TC des autres spécialisations seront communiqués fin 2022.

A noter que parmi ces 11 spécialisations, la MIG, la Pédiatrie, la Gynécologie ainsi que la Psychiatrie ont également été calculées au niveau régional (district).

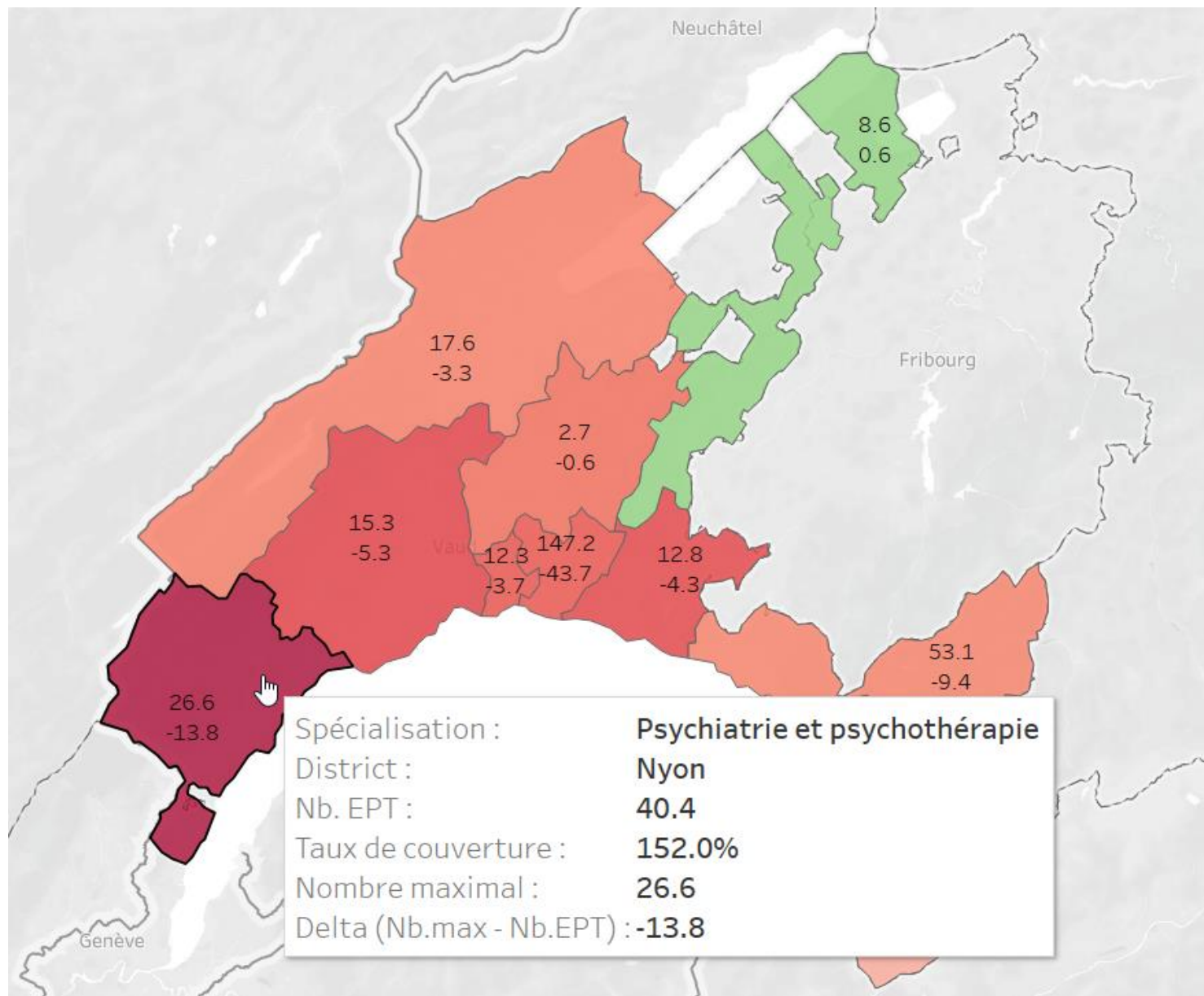
NOMBRES MAXIMAUX – MÉDECINE INTERNE GÉNÉRALE



NOMBRES MAXIMAUX – MÉDECINE INTERNE GÉNÉRALE



NOMBRES MAXIMAUX – PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE



RÉSERVES MÉTHODOLOGIQUES

- Beaucoup d'informations concernant les médecins ne sont pas à jour ni complètes → collaboration avec les sociétés médicales cantonales
- Certains médecins ont plusieurs lieux d'activité → bien définir l'activité correspondante à un 100%
- L'unité de base utilisée par la Confédération est la demi-journée, définir le passage des EPT/Taux d'activité vers les demi-journées
- Cohérence dans l'utilisation des facteurs de pondération → travaux régionaux (GRSP/CLASS)
- Clarifier l'application des nombres maximaux en regard des besoins des hôpitaux → application de facteurs de pondération différenciés

CONCLUSIONS

Travaux en cours, nécessité de collaboration et coordination avec tous les partenaires

La consolidation de l'offre est une étape clé du processus
Standardisation de la récolte des données régionalement
afin de gérer l'offre en prestations dans les zones
intercantonales

Mise en cohérence de ces travaux avec REFORMER afin
de mettre en place une gestion efficiente de l'offre en
prestations